

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 15/02/2021

### COVID-19 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES RENFORCÉES DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DANS LE DUNKERQUOIS

Le 13 février dernier, Michel Lalande, préfet du Nord, Valérie Cabuil, rectrice de l'académie de Lille, et le professeur Benoît Vallet, directeur général de l'Agence régionale de santé, ont décidé de renforcer les mesures sanitaires sur les territoires de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF).

En effet, l'évolution épidémique de la Covid-19 sur ces territoires s'est dégradée brutalement ces derniers jours avec un taux d'incidence de 515 nouveaux cas pour 100 000 habitants contre 384 il y a une semaine, tandis que la présence du variant anglais s'est accélérée sur le territoire.

Pour rappel, le taux d'incidence est de 213 nouveaux cas pour 100 000 habitants dans le département du Nord.

#### Point d'étape sur les mesures mises en œuvre

- **ÉDUCATION**  
**Dans les écoles maternelles et élémentaires, l'arrivée et la sortie des classes sont effectuées depuis aujourd'hui en horaires décalés** afin d'éviter les attroupements aux abords des écoles. Il n'a pas été observé d'absentéisme significatif dans ces établissements. **Les collèges et lycées fonctionnent en mode mixte (présentiel et distanciel)** pour réduire le nombre d'élèves présents dans les établissements. Dès aujourd'hui, **la moitié des élèves du secondaire ont**

Préfecture du Nord  
Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

participé aux cours depuis leur domicile. Cette disposition permet de limiter les déplacements et le brassage des élèves tout en maintenant le lien pédagogique jusqu'aux vacances scolaires.

Ce matin, une conférence s'est tenue entre les autorités scolaires et les maires concernés afin de partager les objectifs et les modalités de cette nouvelle organisation de l'accès au service public éducatif.

Par ailleurs, dès cette semaine, des dépistages seront organisés dans des établissements de Bourbourg, Dunkerque, Steenwoorde et Watten.

- **SANTÉ**

Dès à présent, 2.400 doses supplémentaires du vaccin Moderna, issues du stock tampon régional, seront orientées vers la Communauté urbaine de Dunkerque et la Communauté de communes des Hauts de Flandre pour protéger les plus fragiles contre le variant britannique.

**Une campagne exceptionnelle de dépistage** est pilotée par l'Agence régionale de santé avec l'ensemble des partenaires en complément de l'offre de dépistage habituelle des laboratoires publics et privés. **Celle-ci se déroulera le jeudi 18 et le vendredi 19 février dans les communes de Bergues, Cappelle-Brouck, Dunkerque et Wormhout**.

- **CONTRÔLES**

L'obligation du port du masque a été étendue dans l'espace public sur l'ensemble des communes des deux EPCI. Les 13 et 14 février, **des unités de forces mobiles étaient déployées sur ces territoires et les forces de l'ordre ont été pleinement mobilisées pour procéder à plus de 200 contrôles et à 16 verbalisations pour non-respect des mesures sanitaires**.

Enfin, **les contrôles** réalisés aux frontières avec la Belgique et le Royaume-Uni ont été renforcés. Ainsi, **1 064 personnes ont été contrôlées ce week-end et 45 ont fait l'objet d'une verbalisation**. L'objectif est de s'assurer que les personnes souhaitant entrer sur le territoire national détiennent un test PCR négatif de moins de 72h.

\*\*\*

Les mesures mises en œuvres sont adaptées et proportionnées à la situation actuelle au niveau local. Elles ont été décidées et sont appliquées en lien avec les élus du territoire. Elles pourront être réévaluées en fonction de l'évolution de l'épidémie qui fait l'objet d'un suivi permanent.

Dans le contexte sanitaire actuel, **Michel Lalande, préfet du Nord, appelle chacun à la responsabilité et à éviter tout rassemblement, y compris dans des lieux privés**. Il rappelle l'impérieuse nécessité, pour tous, de respecter les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque pour lutter contre la propagation du virus.

**Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

